

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 23 juin 2025

Objet : **Renouvellement contrat de IRU avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure**

Par transfert de compétence, le Syndicat s'est vu confié en 2016 la gestion du réseau dit Eur@Seine déployé par l'Agglomération Seine-Eure et par voie de conséquence des contrats afférents.

L'agglomération Seine-Eure en qualité de Client, avait souscrit un IRU pour l'interconnexion de 10 sites soit une distance de 63 000 mètres. Ce dernier étant arrivé à échéance et compte tenu de la nécessité de maintenir l'interconnexion de leurs différents sites via l'infrastructure fibre, il convient de renouveler cet IRU pour une durée de 15 ans.

Conformément à la grille tarifaire du syndicat les tarifs sont les suivants :

- Frais d'accès au service (par extrémité) 3 000€ HT
- Maintenance annuelle 0,15€ du ml soit 9 450€ HT
- IRU 15 ans 6€ HT/ml soit 378 000€ HT

Il convient de signer le contrat cadre et les conditions spécifiques avec l'Agglomération Seine-Eure qui donneront lieu à l'émission de bons de commande sur la base de ces documents contractuels.

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 23 juin 2025

Objet : **Renouvellement contrat de IRU avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la grille tarifaire du Syndicat adopté par délibération B2024-029 en date du 16 décembre 2024 ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Le bureau, réuni le 23 juin 2025 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- d'approuver le rapport du Monsieur le Président relatif au renouvellement d'un IRU de 15 ans avec l'Agglomération Seine-Eure ;
- d'autoriser le Président à signer la convention cadre et les conditions spécifiques ainsi que les commandes en découlant.

- Nombre de voix pour : 5

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 23 juin 2025.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 27/06/2025*